

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 juillet 2024

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le 23/09/2024

ID: 021-212105852-20240729-2024_34-DE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 12

Présents: 7

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation 23/07/2024

Date d'affichage 23/07/2024 L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

Etaient présents :

M. BORTOT Pascal, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme GADY Sarah, Mme MARET Chantal, M. MONCHAUX Eric, Mme PEDRON Nathalie, Mme TERRIER Sandra

Procuration(s):

M. BLOT Dominique donne pouvoir à M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, M. BOEUF Alain donne pouvoir à Mme PEDRON Nathalie, M. COUPECHOUX Franck donne pouvoir à M. BORTOT Pascal, Mme SORBIER Chloé donne pouvoir à Mme GADY Sarah

Etai(ent) absent(s):

M. LUCOT Pierre

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARET Chantal

Numéro interne de l'acte : 2024-34

Objet : Signature d'un bail précaire pour stockage de matériel pendant les travaux de réhabilitation de l'entrepôt avenue de la Gare

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le cabinet de maîtrise d'œuvre prévoit de démarrer en fin d'année le désamiantage de l'entrepôt avant la réhabilitation.

Vu que le bâtiment est actuellement un lieu de stockage et qu'il doit être entièrement vide pour l'opération de désamiantage.

M. le Maire a sollicité un propriétaire qui possède des locaux appropriés qui pourraient accueillir tout le matériel.

Vu le projet de bail précaire établi par M. Charles-Henri NAPPEY.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

 Autorise la maire à signer un bail précaire avec M. NAPPEY pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} octobre 2024 jusqu'au 31 octobre 2025.

> Pour extrait certifié conforme. Fait à Saulon-la-Chapelle Le Maire, Pascal BORTOT

